

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 38 (1946)
Heft: 11-12

Artikel: En guise d'introduction : la mission européenne de la démocratie nordique
Autor: Rimensberger, E.-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384488>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

38^{me} année

Novembre/Décembre 1946

N° 11/12

En guise d'introduction:

La mission européenne de la démocratie nordique

Par *E.-F. Rimensberger*

Dès la fin de la guerre, la « Revue syndicale suisse » s'est efforcée de rétablir le contact entre ses lecteurs et les divers pays du continent, de dresser une sorte de bilan syndical européen. Nous avons tout d'abord étudié les problèmes qui intéressent au premier chef les syndicats, dont la tâche consiste surtout à défendre les intérêts économiques des travailleurs: Dans quelles conditions les organisations syndicales ont-elles poursuivi, pendant la guerre, leur lutte pour améliorer la situation des travailleurs et les salaires? Quelle est l'évolution des prix et des salaires? Quelles sont les tendances du temps présent?

La « Revue syndicale suisse » a également tenté de donner un aperçu très général de la politique syndicale et économique des principales centrales nationales.

Dans le numéro de juin 1945, nous avons examiné les conditions d'existence en *Grande-Bretagne* à l'issue de la guerre en Europe et les programmes d'après-guerre du mouvement ouvrier en *France* et en *Angleterre*. En décembre 1945, nous avons analysé la *politique suisse des prix et des salaires* depuis 1939 et l'attitude adoptée par les syndicats en face de l'évolution présente. Dans le même numéro, on trouve des renseignements intéressants sur les prix et les salaires aux *Pays-Bas* et sur leur évolution en *Grande-Bretagne* de 1938 à 1945. En reproduisant intégralement le grand discours sur les prix et les salaires prononcé par le président Truman le 30 octobre 1945 — et qui amorce en quelque sorte tous les développements qui sont intervenus depuis aux Etats-Unis — nous avons jeté un premier regard au delà des mers. En février, nous avons défini la *position du mouvement syndical belge*. Longtemps

avant que les grands hommes d'Etat de divers continents (Byrnes, Churchill, Smuts) n'aient découvert, un peu tard, l'amour dont ils brûlent pour notre pauvre Europe — amour dont le désintéressement suscite pas mal de doutes — la « Revue syndicale suisse » a lancé plusieurs avertissements dont le moins que l'on puisse dire est qu'ils ont été lancés à temps. Rappelons les articles « Et après la guerre? » (juin-juillet 1942), « L'Europe entre l'enclume et le marteau » (janvier 1944), etc. Enfin, dans le numéro d'avril 1946, un important article, « Organisation économique ou déclin de l'Europe », expose un problème essentiel: Sans organisation économique, toute organisation politique et culturelle de l'Europe, toute renaissance du continent est impossible.

Dans le numéro de mai, nous avons examiné les divers aspects de *l'évolution française*. Au cours des mois suivants, les problèmes *belge, hollandais, autrichien et allemand* ont retenu notre attention. Dans le numéro de septembre enfin, nous avons tenté de tirer les enseignements qui se dégagent de ces analyses, de préciser les tendances qui se dessinent sur les plans économique et social dans les divers pays. Dans tous les pays, en corrélation avec les tâches difficiles de la reconstruction et de l'économie dirigée (que cette dernière ait été instaurée conformément à un plan ou qu'elle soit la conséquence des interventions rendues indispensables par les circonstances), on enregistre des *modifications de structure*. Nous nous sommes demandé si elles ne mettront pas — ou si elles n'ont pas déjà mis — les syndicats dans l'obligation de faire une nouvelle politique, d'abandonner ou de restreindre une partie des libertés de l'ère du libéralisme. Dans le numéro de septembre, nous avons tenté, pour la première fois, de répondre à cette question sur le plan européen (voir notre article: « Indépendance syndicale dans l'Etat libéral »).

Un second article, « La liberté en péril? », aborde le problème d'un point de vue plus élevé. En se fondant sur les constatations auxquelles aboutit l'importante étude de Bertrand de Jouvenel (« Du Pouvoir »), l'auteur tend à penser que la menace que le fascisme a fait peser sur la liberté n'est pas écartée et que les interventions croissantes de l'Etat et l'accroissement de pouvoir qu'elles impliquent mettent sérieusement la liberté en péril, cela dans les Etats démocratiques également.

Dans ces deux articles, *les syndicats sont considérés comme des organes qui doivent rester indépendants de l'Etat et de la politique et qui, partant, peuvent jouer un rôle régulateur et empêcher que l'Etat ne devienne omnipotent*.

Dans ses commentaires au livre qu'Erich Fromm a consacré à la « Crainte de la Liberté », l'auteur du second article expose les aspects psychologiques et philosophiques du problème de la liberté et leur évolution depuis le moyen âge.

Quant au problème de la *liberté économique*, c'est-à-dire des limites qui doivent être imposées à cette liberté dans un monde où

la prospérité ne peut être accrue que si les échanges s'intensifient, c'est le problème de l'heure. Dans les deux articles précités du numéro de septembre, on a tenté de faire le point dans la mesure où ce problème touche les syndicats et l'individu. C'est en somme tout le problème complexe des syndicats, de l'Etat et de la politique qui a été abordé.

Nous sommes arrivés à la conclusion que, bien que dans divers pays les syndicats soient largement représentés dans les institutions de l'Etat ou qu'ils s'identifient plus ou moins avec lui, nous vivons encore dans le monde capitaliste du « libre jeu des forces » et qu'ainsi ils doivent en principe conserver leurs libertés, cela même si les circonstances peuvent leur permettre, ici et là, de renoncer à une partie de ces libertés et d'endosser certaines responsabilités essentielles. A ce propos, il convient d'examiner très sérieusement si les relations entre employeurs et travailleurs, ou encore les relations entre les deux parties et l'Etat — et inversement — ont déjà suscité ou nécessitent de nouvelles institutions.

La « Revue syndicale suisse » s'est depuis longtemps appliquée à déceler ces institutions et d'en exposer le fonctionnement. Ce faisant, elle remplit une tâche nationale d'autant plus importante que de larges milieux estiment encore que tout est parfait chez nous ou, du moins, qu'il faut laisser aux autres pays, qui sont d'ailleurs en pleine évolution, le soin de faire les expériences nécessaires. Mais aucun Etat n'est parfait. Et la Suisse, précisément parce qu'elle est l'une des « plus vieilles démocraties », parce qu'elle n'a rien perdu de sa substance matérielle et spirituelle, doit s'efforcer de ne pas se laisser dépasser par les événements.

Nous devons aussi nous inspirer de *considérations internationales*. En effet, comme le relevait dernièrement l'un de nos amis de l'étranger, notre revue est le seul organe syndical — et nous avons tout lieu d'en être fiers — qui paraisse dans les deux principales langues du continent: en français et en allemand. « La « Revue syndicale suisse », écrit cet ami, a le grand mérite de publier des articles sur les problèmes actuels et sur la situation des syndicats dans des pays sur lesquels il est difficile de se procurer des informations; elle remplit donc une mission européenne. »

Nous ne saurions mieux mériter ce compliment qu'en consacrant le présent numéro aux pays nordiques, *dont la mission est, elle aussi, européenne*. Ce n'est pas un hasard si nous achevons en Scandinavie notre tour d'horizon européen. Cela nous permettra d'exposer de manière concrète les nouvelles formes de coopération qui se dessinent dans le monde du travail. Alors que les nazis proclamaient sur le ton que l'on sait la supériorité de la « race nordique », ce n'est pas à la politique de puissance et de brutalité de nos voisins du Nord que nous pensions, mais à la volonté constructive et conciliatrice des pays scandinaves. Si nous attachons à

l'action des peuples scandinaves une valeur d'exemple, nous avons conscience qu'il ne s'agit pas seulement de nations et d'individus qui ont par hasard une idéologie qui va plus loin que celle des autres, mais que leur *mentalité*, qui joue un rôle décisif, qui ne peut être créée artificiellement, est sinon innée, du moins le résultat d'une très longue évolution, d'une longue suite d'expériences.

C'est sans aucun doute la raison pour laquelle le principe de l'indépendance du syndicalisme à l'égard de la politique affirmé dans notre article « Indépendance syndicale dans l'Etat libéral » (septembre 1946) semble n'avoir aucune raison d'être dans les pays du Nord. En Suède, les syndicats et le Parti socialiste ont mis sur pied un programme économique commun; au Danemark, les syndicats ont renoncé à élaborer un tel programme; cela reflète, malgré les différences de forme, une extraordinaire unité de vues. Cela veut dire aussi que, dans les deux pays, nous avons affaire à des hommes *auxquels les résultats pratiques importent davantage que les mots*. Cette attitude traduit cette tolérance, ce sens des valeurs complémentaires qui caractérisent la culture scandinave, les qualités que manifestent, lors de chaque réunion internationale, les délégués de ces nations et qui soulèvent à chaque fois l'étonnement.

Cette attitude permet de concilier — et c'est là le problème fondamental de notre époque de transition — la contrainte et la liberté. Sans perte de temps, sans conflits idéologiques et politiques coûteux, on arrive à cette politique du « juste milieu », à ces solutions médianes que nous recherchons tous en Europe occidentale, mais la plupart du temps sans les trouver, parce que nous attachons trop d'importance aux mots, parce que nous coupons les cheveux en quatre, parce que nous cédon à un byzantinisme dangereux pour l'idéal démocratique, au moment même où il serait grand temps d'en démontrer par des actes la supériorité. Tous ceux qui le défendent seraient bien inspirés, dans tous les pays, de ne pas perdre leur temps à provoquer puis à guérir des crises politiques, gouvernementales et autres.

Les pays nordiques sont les pionniers des solutions dites libérales — ce qui n'est pas la même chose que les solutions libérales — d'une coopération organique entre les hommes qui travaillent, entre l'individu et l'Etat. Sur ce plan, ce sont les pays nordiques qui ont été le plus loin. Ils sont à ce point certains d'atteindre le but final, c'est-à-dire d'organiser l'économie dans la liberté, qu'ils peuvent se permettre, sans craindre de provoquer des tempêtes chez les orthodoxes, de limiter telle ou telle liberté.

C'est ce qui explique que l'auteur de l'article sur le Danemark — un haut fonctionnaire syndical — qui, pourtant, insiste tout particulièrement sur les libertés individuelles et l'autonomie syndicale, puisse revendiquer en ces termes un système d'économie dirigée: « Les syndicats danois demandent, entre autres choses, une économie dirigée et une répartition plus équitable du revenu na-

tional. Ils sont convaincus que plutôt que de risquer le retour d'une situation qui contraint au chômage une partie de la population, il est préférable de renoncer en temps utile à certaines libertés économiques. C'est pourquoi nos syndicats demandent que l'économie soit dirigée, seul moyen de garantir le plein emploi. A cet effet, les travailleurs doivent coopérer, dans le cadre d'institutions démocratiques, à l'organisation rationnelle de la production. Les syndicats veulent contribuer à unir tous les hommes de bonne volonté en vue d'assurer au peuple tout entier les meilleures conditions d'existence possibles. »

Les pays nordiques pourraient fournir de nombreux exemples — qu'il s'agisse de la conciliation des conflits de travail, des commissions de production, des conseils économiques, etc. — de la volonté de limiter la liberté lorsque l'intérêt général le commande, mais d'en affirmer sans réserve l'intangibilité dès que des principes fondamentaux sont en jeu. Les articles qui suivent offrent cent exemples de synthèse entre la contrainte et la liberté. Il convient cependant de considérer, en les lisant, que si l'on a accepté de restreindre les libertés dans les pays nordiques, c'est parce que certaines conditions particulières sont remplies, que la structure politique et le mode de gouvernement donnent la garantie que l'Etat ne prendra pas prétexte de ces restrictions des libertés individuelles pour attaquer la liberté dans son principe même. Ces gouvernements sont des gouvernements de gauche, voire purement ouvriers, dont les membres sont animés de cet esprit particulier sur lequel nous avons déjà attiré l'attention. Enfin, il faut aussi tenir compte du fait que le degré d'organisation syndicale est très élevé, ce qui est également une conséquence de cet état d'esprit. Jusqu'à maintenant, en raison même de cette mentalité, les discussions qui se déroulent actuellement en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis au sujet de l'« organisation obligatoire » des travailleurs et des « violations de la liberté » que ce principe implique dans ces pays sont parfaitement inconnues au Danemark et en Suède, par exemple. Dans ces deux Etats, l'immense majorité des travailleurs ont adhéré de plein gré à l'organisation syndicale, en raison même de cet état d'esprit, lequel a pour corollaire naturel un sentiment très vif de la solidarité.

*

Pour compléter le tableau que nous avons brossé dans les numéros précédents de la « Revue syndicale suisse », on trouvera dans les articles qui suivent d'intéressants renseignements sur le problème des prix et des salaires dans les pays nordiques. Soucieux d'exposer de manière claire les premières tentatives vers un ordre économique et social nouveau, nous avons fait une grande place au problème de la démocratie industrielle (commissions de production, organes de conciliation, etc.).

A ce propos, il convient toutefois de relever que les pays scandinaves ne sont pas les seuls qui aient tenté de créer des institutions propres à permettre une coopération organique entre travailleurs et employeurs, à assurer le droit de regard des salariés dans les entreprises, dans la profession, dans l'économie et dans l'Etat en général. Ces tentatives ne sont pas nouvelles. A l'issue de la première guerre mondiale on a institué dans divers pays des commissions d'entreprises, demandé la création de conseils économiques, etc.

Les modifications fondamentales qui se sont produites dans la structure de l'économie et de l'Etat confèrent à ces revendications une nouvelle importance. A l'issue de la première guerre mondiale, le politique l'emportait encore sur l'économique et les revendications étaient avant tout d'ordre politique. On mettait la dernière pierre à l'édifice de la « démocratie politique » dans des Etats où régnait le principe « politique d'abord », mais où, malgré une politique sociale progressiste, on ne pouvait parler d'un nouvel état d'esprit. Les revendications relatives à l'établissement de la « démocratie économique » et de la « démocratie industrielle » étaient surtout théoriques. C'est ce qui explique pourquoi les organes de nature économique qui avaient été créés ici et là pour réaliser cette forme de démocratie n'ont jamais eu une grande importance et qu'ils soient bien souvent restés sur le papier. Le conseil économique du Reich créé en Allemagne n'était pas l'aboutissement organique d'institutions similaires fonctionnant aux paliers inférieurs de l'économie. Les conseils d'entreprises ou, à l'échelon supérieur, des organismes analogues aux communautés professionnelles que l'on demande en Suisse n'étaient pas en mesure de remplir la mission qui aurait dû leur être dévolue, parce qu'elles n'ont jamais pu ou jamais voulu s'occuper d'autres tâches que celles qui relèvent du paternalisme patronal. (Voir à ce propos notre article: « De la communauté professionnelle à l'organisation de l'économie » et les autres études consacrées à ce problème dans le numéro 8 de la « Revue syndicale suisse » d'août 1941, de même que l'article de Jean Möri: « Paix sociale et communauté professionnelle », dans la « Revue syndicale suisse » de décembre 1943, et notre article: « De la communauté d'entreprise à la communauté professionnelle », dans la « Revue syndicale suisse » de février 1944.)

Nous devons aujourd'hui nous inspirer des enseignements de ces expériences et repenser ces institutions. Une institution qui est peut-être sans grande efficacité dans un Etat où règne encore le libéralisme économique peut devenir très importante et très efficace dans un pays où la gauche l'emporte ou qui a à sa tête un gouvernement ouvrier. Nous pensons avant tout aux commissions de production instituées en Suède et en Norvège. D'autre part, il est possible que des institutions très progressistes n'aient qu'une importance très relative parce que le gouvernement est sous l'influence des milieux capitalistes. C'est peut-être le cas — pour invo-

quer un exemple récent — de la structure pour le moins extraordinaire du Ministère du travail des Etats-Unis, auquel sont rattachés, à titre de porte-parole, des « organisations représentatives du monde ouvrier » et, afin d'« améliorer les relations entre les associations ouvrières elles-mêmes », un représentant de la Fédération américaine du travail et un représentant de la C. I. O. (Organisation des fédérations industrielles), de même qu'un conseiller pour les questions du travail dans leur aspect international; tous trois ont le titre de sous-secrétaire d'Etat.

Selon l'atmosphère et les circonstances politiques et économiques, il faut donc examiner dans chaque cas d'espèce — comme nous le faisons ici pour les pays nordiques — les conditions dans lesquelles l'expérience se déroule. L'importance et l'efficacité des conseils d'entreprises qui ont été institués ou qui sont demandés dans un certain nombre de pays (Pays-Bas, Belgique, France, Tchécoslovaquie, Autriche, etc.) varient selon les circonstances politiques ou économiques, en d'autres termes selon le degré d'influence dont jouit le mouvement ouvrier.

Le lecteur sera bien inspiré de tenir compte de ces éléments d'appréciation. Il n'en conclura pas moins qu'une fois encore, les pays nordiques, sans grande publicité, ont accompli de grandes choses. Ils ont droit à la reconnaissance du mouvement syndical international pour l'exemple qu'ils donnent.

Les pays nordiques, par leur tentative de créer des institutions nouvelles dans un esprit nouveau, se rattachent à la tradition humaniste. Ils sont dignes des tâches qui, de l'avis de Jacob Burckhardt, doivent être dévolues aux petits Etats:

Le petit Etat est là, nous enseigne ce grand historien, pour qu'il existe un coin dans le monde où le plus grand nombre d'hommes soient citoyens dans la pleine acception du terme... Le petit Etat ne possède rien d'autre que la liberté; par là, il compense les grands avantages que donne aux grands Etats leur puissance. Mais tout despotisme, même celui qui émane des masses populaires, lui enlève sa raison d'être...

Dans une Europe où les grands Etats — la France, l'Italie, l'Allemagne — cherchent de nouvelles formes au prix de multiples crises, les petits Etats ont une mission collective à remplir, un exemple à donner. La Suisse, elle aussi, se doit de participer à cette mission, d'autant plus qu'elle est sortie intacte du conflit. Ce privilège implique des devoirs. Nous tenons à le rappeler à l'intention de ceux que la moindre tentative de renouvellement effraie et qui repoussent toute initiative de nature à modifier quoi que ce soit à l'ordre — ou au désordre — présent.